

Mandat de recherche (locaux d'habitation ou murs commerciaux)

Vous cherchez un bien à la vente (honoraires HT) *

- **Jusqu'à 100 000 € forfait de 4000 €**
- **Au-delà de 100 000 € 4% du prix net vendeur**
(si la vente est faite directement par un particulier) avec un maximum de 20 000 €
..... 2.5 % du prix net vendeur
(si le bien est commercialisé par une agence) avec un minimum de 4000 €

Si un accord inter-agence est trouvé vous n'aurez pas à régler les 2.5%, un partage des honoraires fixés sur le mandat de vente sera réalisé.

**(TVA non applicable selon article 293.B du CGI)*

Vous cherchez un bien à la location (honoraires HT) *

- **Un mois de loyer HC avec un forfait minimum de 600 €**

Vous pouvez peut-être bénéficier du « mobili-pass », renseignez-vous !
(<https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite>)

Pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance il y a l'aide « mobili-jeune »
(<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>)

Le chasseur immobilier n'est rémunéré qu'à la conclusion de la transaction

**(TVA non applicable selon article 293.B du CGI)*

Mandat de vente locaux d'habitation ou murs commerciaux

(honoraires HT) (TVA non applicable selon article 293.B du CGI)

- **4% du prix net vendeur avec un forfait minimum de 4000 € et un maximum de 20 000 €**

Offre duo : Si au cours d'une année (période de 12 mois) nous signons ensemble 2 mandats, une réduction de 25% sera appliquée sur les honoraires du deuxième mandat (cela concerne uniquement les mandats de recherche de biens à la vente ou les mandats de vente).

Avis de valeur : 150 € HT* déduits des honoraires de vente **(TVA non applicable selon article 293.B du CGI)*

Mandat de mise en location

Conformément à la législation (part locataire) :

Honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail

Honoraires

10 € HT*/m² en zone tendue et 8 € HT*/m² hors zone tendue (plafonnés à 470 € pour les T1,T2 et 670 € pour les T3,T4 et plus)

Honoraires d'état des lieux : 3 € HT*/m²

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront excéder ceux à la charge du propriétaire.

Les honoraires à la charge du propriétaire seront de 1 mois de loyer HC.

Il est rappelé que la gestion locative ne sera pas assurée par IMMO PODENCO

*(TVA non applicable selon article 293.B du CGI)

Conseil en décoration

- **Conseil déco (RDV de 2h) forfait de 250 € HT* (avec remise d'un rapport sous 8 jours : planche d'ambiance + shopping-list)**

- **Accompagnement shopping forfait de 550 € HT* (1 RDV de 2h chez vous + 1 créneau de 3h de shopping)**

- **Sur devis pour un besoin spécifique**

*(TVA non applicable selon article 293.B du CGI)